



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 06 décembre 2023

Présents : Mmes Mélanie ALCAIDE, Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE
M. Stéphane BEDEL a donné procuration à M. Philippe LORINQUER
M. François BONHOMME a donné procuration à Mme Anne-Marie ANTERRIEU

Absent : M.M Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE

Secrétaire de séance : M. Philippe LORINQUER

Nombre de Membres
En exercice : 23
Présents : 18 + 3 proc.
Votants : 21

Date convocation
01/12/2023
Date d'affichage
11/12/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 11/12/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique – demande de soutien financier auprès de Sète Agglopôle Méditerranée

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il apparaît nécessaire de procéder au remplacement du camion-benne utilisé par les services techniques municipaux, compte-tenu des difficultés d'entretien et de réparation de ce véhicule vieillissant.

Le choix se porte sur l'acquisition d'un véhicule électrique à plateau basculant, plus respectueux de l'environnement et plus adapté aux besoins des services municipaux, pour lequel une offre a pu être obtenue pour un modèle d'occasion G6 à 41 188,13€ HT (49 425,76€ TTC), ensemble des bonus déduits, proposé par la société Goupil.

Afin de concrétiser cette acquisition, Monsieur le Maire propose de solliciter une participation financière de Sète Agglopôle Méditerranée au titre du Fonds de Concours, à hauteur de 50% du reste à charge HT de la commune sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire G6 pour un montant de 41 188,13€ HT, bonus déduits, auprès de la société Goupil ;

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20231212-2023-DELIB-69-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2023

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une participation financière de Sète Agglopôle Méditerranée au titre du Fonds de Concours, à hauteur de 20 594,06€ soit 50% du reste à charge HT communal, pour permettre cette acquisition ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision ;

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20231212-2023-DELIB-69-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2023